

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ctions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

49531

Déclaration de Maladie : N° P19- 0021472

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2098 Société : RAM Retraite

Actif

Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAPRY ABDELKRAM Date de naissance : 27/03/1961

Adresse : Tm 30 Apt N° 6 HAY EL HANNA CASABLANCA

Tél. : 06 11 89 73 13 Total des frais engagés : 250 + 3000 + 152 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. EL AOUMARI Kamal
Chirurgien Ophthalmologiste
14 Bd . Pasteur - 1^{er} étage n° 3
Tél : 05 39 33 20 97 - TANGER

Date de consultation : 12/11/2020

Nom et prénom du malade : ADIMOU NADIA

Age : 1961

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : vis d'oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

MUPRAS

ACCUEIL

2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/11/2016	C		# 250 DH #	Dr. EL AOUIMARI Kamal Chirurgien Ophtalmologiste 14,Bd . Pasteur -1 ^e étage n° 3 Tél : 05 39 83 20 97 - TANGER

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>IBN ROCHD Sous Said Pharmacien 12 Bis Rue d'Angleterre 93 18 55 - Tanger</p>	12/11/2022	11.900

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Optique Mille pour Cent ptométriste & Opticien	30/11/1 90.70					13000.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Kamal El AOUMARI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Tunis
Ancien Médecin de l'Hôpital des spécialités - Rabat



الدكتور كمال العمري
اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بتونس
طبيب سابق بمستشفى الإختصاصات بالرباط

Tanger le **12 Novembre 2020** طنجة في

ORDONNANCE

Mme ADIMOU Nadia

152.00
VISMED UNIDOSE

1 GOUTTE X 3/J, les deux yeux, 1 Mois

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubeir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca
P.P.C: 152.00

pharmacie IBN ROCHD
GUESSOUS Said
134. Bis Rue d'Angleterre
Pharmacien
Tél: 0539 93 18 55 - Tanger

Dr. EL AOUMARI Kamal
Chirurgien Ophtalmologiste
14, Bd. Pasteur - 1^{er} étage n°3
Tél 0539 382097 - TAICER



Dr. Kamal El AOUMARI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Tunis
Ancien Médecin de l'Hôpital des spécialités - Rabat



الدكتور كمال العمري
اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بتونس
طبيب سابق بمستشفى الإختصاصات بالرباط

Tanger le **12 Novembre 2020** طنجة في

ORDONNANCE

Mme ADIMOU Nadia

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets

VL :

OD = Plan

OG = + 0.50 (- 0.75 à 0°)

VP :

ODG = Add : + 2.50

Optique Mille pour Cent
Optométriste & Opticien

Dr. EL AOUMARI Kamal
Chirurgien Ophtalmologiste
14, Bd. Pasteur, 1^{er} Etage n°3
Tél 0539 332097 - TANGER



Optique Mille pour Cent

Optométriste & Opticien

Facture :

N° 002350

Date : 30/11/2022

Mr : ADI HOU NADIA

Docteur : KAMAL EL AOUIMARI

Type des verres : 428 431

Présent en 1/2

Monture : Optique 4000.00

Vision de Loin : OBMAT AR 61 en

OD	Axe	Cyl	Sph R	1300.00
----	-----	-----	-------	---------

OG	Axe 60°	Cyl -0.25	Sph +05.0	1300.00
----	---------	-----------	-----------	---------

Vision de Prés :

OD	Axe	Cyl	Sph	
----	-----	-----	-----	--

OG	Axe	Cyl	Sph	
----	-----	-----	-----	--

Optique Mille pour Cent Add : +250

Optométriste & Opticien

Montant : 3000.00

N°425 Centre Ville Bd Anglais - Casablanca
 ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426
 T.P : 023451 - Patente : 30057211